

## Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques

### Panorama

Dans un avis rendu public à la fin de janvier dans une école secondaire de Verdun, le Conseil supérieur de l'éducation formule plusieurs recommandations sur le renouvellement des programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. L'avis fait suite à une demande formelle d'examen des projets de régimes pédagogiques, adressée au Conseil par la ministre de l'Éducation, en octobre dernier.

D'entrée de jeu, la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Céline Saint-Pierre, a tenu à préciser que son organisme appuie le bien-fondé des grandes orientations mises de l'avant dans *Prendre le virage du succès* et dans l'énoncé de politique éducative *L'École, tout un programme*. « Le Conseil veut que les nouveaux programmes offrent de larges possibilités, aussi bien d'adaptation aux élèves qui éprouvent des difficultés que d'enrichissement aux élèves capables d'aller plus loin », a-t-elle déclaré.

### Les cycles et les compétences transversales

Le Conseil supérieur de l'éducation soutient fermement la nouvelle organisation de l'enseignement primaire en trois cycles de deux ans et de l'enseignement secondaire en deux cycles. En donnant une plus grande marge de manœuvre pédagogique, cette nouvelle organisation devrait entraîner une réduction des retards scolaires et des redoublements. Afin d'encourager la persévérance scolaire et la poursuite des études, le Conseil recommande aussi la remise d'un certificat à la fin du premier cycle secondaire.

Le Conseil reconnaît, par ailleurs, le grand intérêt des « compétences transversales », ces habiletés qui peuvent être acquises dans plusieurs matières. Il souhaiterait que celles-ci soient définies dans le régime pédagogique.

### Le diplôme d'études secondaires

Le Conseil supérieur de l'éducation approuve l'augmentation de 54 à 60 (sur 72) du nombre d'unités à réussir pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Il s'oppose toutefois à l'obligation de réussite de trois cours supplémentaires : mathématiques et anglais langue seconde en 5<sup>e</sup> secondaire, sciences et technologie en 4<sup>e</sup>. Le Conseil estime que cette exigence se concilie mal avec un second cycle qui veut pousser les élèves à choisir des cours plus exigeants pour mieux se préparer aux études collégiales.

Elle risque plutôt de les attirer vers les cours les plus élémentaires dans ces matières obligatoires.

### **L'articulation entre la formation générale et la formation professionnelle**

Tout en encourageant le plus grand nombre d'élèves à compléter un diplôme d'études secondaires (DES), le Conseil accueille favorablement les nouvelles conditions de passage avant l'âge de 18 ans aux programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de formation professionnelle (AFP). Il recommande au ministre de l'Éducation d'examiner et d'expliciter davantage le type et l'ampleur de la formation générale qui accompagnera la formation professionnelle dans ces programmes.

### **Le temps de français langue d'enseignement**

Le Conseil exprime sa réticence à l'augmentation de 18 à 24 du nombre d'unités attribuées au français langue d'enseignement au premier cycle du secondaire, d'autant plus que cet ajout fait disparaître les quelques unités de marge de manœuvre permettant d'offrir plus d'options. Le Conseil ne croit pas que l'augmentation du nombre d'unités soit une garantie de progression de la maîtrise du français. Il mise davantage à cet égard sur la collaboration de l'ensemble du personnel enseignant en vue de la progression des habiletés linguistiques et sur une meilleure pédagogie.

### **La diversification des parcours**

Le secondaire comprend actuellement un nombre considérable de filières d'adaptation (rattrapage, passage vers la formation professionnelle) et d'enrichissement (éducation internationale, arts - études, sports - études). Il est loin d'être certain, aux yeux du Conseil, que cette différenciation reste indispensable si l'on travaille de plus en plus par cycles, avec des programmes d'études plus ouverts et un soutien pédagogique constant. Quoiqu'il en soit, le Conseil souhaiterait que le régime pédagogique contienne une répartition claire des responsabilités en matière de parcours diversifiés, ainsi qu'une description des filières encouragées par le ministère de l'Éducation.

### **Le primaire**

Le Conseil supérieur de l'éducation revient à la charge avec deux recommandations qu'il avait faites en septembre dernier dans son avis *Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école*. En matière de temps de présence en classe des élèves du primaire, il recommande que le nombre d'heures soit porté à 25 (contre 23 h 30 actuellement). Il réitère aussi sa forte réticence au retrait, du premier cycle du primaire, de l'éveil aux sciences de la nature, à l'histoire et à la géographie, au bénéfice des mathématiques et de la langue d'enseignement.

### **Autres conditions pour la réussite de la réforme**

Le Conseil supérieur de l'éducation manifeste son inquiétude quant à l'échéancier de mise en œuvre des nouveaux programmes et à son modèle d'implantation qui ne fait pas suffisamment place à l'information et à la mobilisation des milieux scolaires. Il souligne aussi l'importance de la contribution des universités au succès de la réforme (par le biais de la formation professionnelle du personnel enseignant), ainsi que celle des services complémentaires à l'enseignement.